

## **2GDCF**

Société par action simplifiée au capital de 2 144 440 €

**SIEGE SOCIAL :** 373 ROUTE DE CAZAOUS, 40 990 MEES

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Z.I. Molina La Chazotte Sud  
108, rue de l'Avenir – BP 178  
42004 Saint-Etienne Cedex 1  
Tél . : 04 77 47 64 35  
Fax : 04 77 47 64 50  
Email : [exco-loire@exco.fr](mailto:exco-loire@exco.fr)



A l'associé unique,

En exécution de la mission de Commissariat aux Apports qui nous a été confiée par l'associé unique en date du 7 juillet 2026, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation des apports en nature et des avantages particuliers dans le cadre de l'apport des titres des sociétés SOFRAFILM, SEPT et SADEM à la société 2GDCF.

La valeur des apports a été indiquée dans le traité d'apport de titres des sociétés. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ce rapport comporte 3 parties :

- Présentation de l'opération projetée et description des apports
- Diligences et appréciation de la valeur des apports
- Conclusion

## 1. Présentation de l'opération

### 1.1. Contexte de l'opération

Monsieur Gilles DEGOUY et Madame Christiane DEGOUY envisage d'apporter à la société 2GDCF, les titres qu'ils détiennent dans les sociétés suivantes comme suit :

| Société   | Nombre d'actions apportées |                   |
|-----------|----------------------------|-------------------|
|           | Gilles DEGOUY              | Christiane DEGOUY |
| SADEM     | 240                        | 20                |
| SEPT      | 165                        | 20                |
| SOFRAFILM | 1 700                      | 100               |

Au terme de cette opération, la société 2GDCF sera constituée d'un capital de 2 144 440€ soit 2 144 440 actions de 1 euros de valeur nominale.

### 1.2. Présentation des sociétés et/ou des intérêts en présence (liens entre les sociétés)

- **La société SADEM :**

Société par actions simplifiée au capital de 41 310€, dont le siège social est 75-77 Contre Allée le bois fleuri, 77 410 CLAYE SOUILLY, immatriculée au Registre du Commerce de Meaux sous le numéro 746 750 306, RCS Meaux.

- **La société SEPT (Société Européenne de Plasturgie Transformée) :**

Société par actions simplifiée au capital de 30 600€, dont le siège social est 75-77 RN3 – Contre Allée le bois fleuri, 77 410 CLAYE-SOUILLY, immatriculée Registre du Commerce de Meaux sous le numéro 383 604 428, RCS Meaux.

- **La société SOFRFILM :**

Société par actions simplifiée au capital de 32 000€, dont le siège social est 75 RN3 – Contre Allée le bois fleuri, 77 410 CLAYE-SOUILLY, immatriculée Registre du Commerce de Meaux sous le numéro 400 841 896, RCS Meaux.

- **La société 2GDCF :**

Société par actions simplifiée en cours de constitution au capital de 2 144 440€, dont le siège social est 373 ROUTE DE CAZAOUS, 40 990 MEES, immatriculation au Registre du Commerce en cours.

### 1.3. Description de l'opération

#### 1.3.1 Description et évaluation des apports

Les actions apportées ont été évaluées comme suit :

Les apports de Monsieur Gilles DEGOUY ont été évalués de la façon suivante :

- 1 700 actions SOFRAFILM apportées ont été évaluées à 654 500€.
- 240 actions de SADEM apportées ont été évaluées à 844 560€.
- 165 actions SEPT apportées ont été évaluées à 478 500€.

Les apports de Madame Christiane DEGOUY ont été évalués de la façon suivante :

- 100 actions SOFRAFILM apportées ont été évaluées à 38 500€.
- 20 actions de SADEM apportées ont été évaluées à 70 380€.
- 20 actions SEPT apportées ont été évaluées à 58 000€.

Ces valeurs servent de base à l'ensemble des opérations réalisées.

#### 1.3.2 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport des titres tel que présenté précédemment, il sera attribué aux apporteurs, Monsieur Gilles DEGOUY, 1 977 560 actions de la société 2GDCF et à Madame Christiane DEGOUY, 166 880 actions de la société 2GDCF de valeur unitaire 1€.

## **2. Diligences et appréciation de la valeur des apports**

### 2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nos travaux ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle applicable à ce type d'opération et ont notamment consisté à :

- Apprécier la méthode de valorisation des apports et sa conformité à la réglementation comptable ;
- Valider la réalité des apports ;
- Valider la valorisation globale des apports.

### 2.2. Réalité des apports

Le dirigeant de la société ainsi que les conseils des sociétés nous ont confirmé la réalité des apports, avec la transmission de divers documents.

### 2.3. Valorisation des apports

La valorisation des apports n'appelle pas de commentaire de notre part.

### **3. Conclusion**

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que les valeurs des apports retenues s'élevant à 1 977 560€ pour Monsieur Gilles DEGOUY et 166 880€ pour Madame DEGOUY, pour les actions des sociétés, SEPT, SADEM et SOFRAFILM ne sont pas surévaluées et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

Saint-Etienne, le 20/07/2026

Le commissaire aux apports



EXCO Loire

Fabrice RABERIN